



INDEX D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

LOI N° 2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018
POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

Pour parvenir à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la *Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel* soumet les entreprises à une obligation de résultat en créant l'Index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes pour mesurer où en sont les entreprises sur le plan de l'égalité professionnelle.

Pour l'année 2022, M2i obtient :

82/100